Canada's New Free Trade Agreement

Canada

WHAT IT MEANS FOR THE YUKON AND NORTHWEST TERRITORIES

The Free Trade Agreement helps people in the North in three ways:

- it will lower consumer prices for Northerners;
- it will lower the cost of both imported industrial goods and Northern exports.
- it will give Northern goods secure and equal access to the U.S. market, and help settle trade disputes.

The Agreement does not change financial assistance provided under Northern regional and native economic development programs. Nor does it affect the special tax treatment given to Northern residents.

The Agreement does not change native land claims settlements, affirmative action programs or aboriginal rights.

THE FREE TRADE AGREEMENT

Here's what the Agreement does:

- it eliminates American and Canadian tariffs by 1998;
- it gives sensitive industries time to adjust to free trade;
- it provides a binational way of resolving trade disputes;
- it cuts technical regulations that restrict Canada-U.S. trade in farm and fishery products, processed food and finished goods;
- it opens up more U.S. government contracts to Canadians; and
- it eliminates barriers to trade in financial and other services.

Hon. Pat Carney
Minister for International Trade

External Affairs Canada
Affaires extérieures Canada

REMOVAL OF TARIFFS

The Agreement will eliminate remaining Canada-U.S. tariffs by 1998.

Effective January 1, 1989, the tariff on fur and fur garments, tungsten ore and concentrates will be eliminated.

Northern trappers can expect lower supply costs and increased sales in the U.S.

Removal of tariffs on finished forest products opens up new marketing opportunities in Alaska.

Tariff cuts and the removal of non-tariff barriers will encourage more exports of fresh and processed fish from the North.

Other tariff cuts will lower the cost of imported tools and products used to manufacture goods. This opens up the potential for more finished products made in the North.

ADJUSTMENT

Nearly 80 per cent of Canada-U.S. trade already flows tariff-free as a result of past trade negotiations. The Agreement eliminates the remaining tariffs over 10 years.

Most companies will have little difficulty adjusting to further tariff cuts. Some companies may have a tougher time facing up to the new open trading environment. During the transition period for tariff elimination, tariffs can be temporarily restored if the industry is being injured by imports.

The Government is committed to providing the assistance necessary for Canadians to take advantage of the new economic situation created by the Agreement.

A new Advisory Council on Adjustment has been set up to recommend programs to assist industries and workers who may be affected.

SETTLING TRADE DISPUTES

New binational ways of settling trade disputes, such as the one that affected softwood lumber, give Canadian exporters more secure access to the U.S. market, enabling them to compete on a sure and equal footing, and ensuring that the many benefits of the Agreement are not undermined in the future.

BORDER CROSSING

If you trade goods or services in the U.S., you will find that the Agreement improves border crossing and makes temporary entry to the U.S. easier.

ENERGY

The Agreement gives Canada security of access to U.S. energy markets. The growth in demand that will result will provide the incentive and resources for finding and developing more oil and gas resources in the North. It sets the stage for more jobs and increased wealth for Northerners.

MINING

The tariff cuts on imported mining machinery will make Northern mineral products more competitive.

The Agreement gives present and future mineral products, from the North secure access to U.S. markets.

INVESTMENT

Under the Agreement, future Canadian investors will be given the same treatment in the U.S. as U.S. investors. Canada will keep its present laws, regulations, policies and practices for investment in key sectors such as energy, telecommunications, fisheries and cultural industries.

In all other sectors subject to review by Investment Canada, Canada will continue to review direct takeover proposals by U.S. investors which involve assets worth $150 million or more.

CULTURAL, SOCIAL AND REGIONAL DEVELOPMENT PROGRAMS

The Government pledged to keep our cultural, social and regional development programs intact in any free trade deal with the United States. This promise was kept. The Agreement meets the very real concerns expressed by the people of the North on these matters.

Notre nouvel Accord de libre-échange

Canada

CE QU'IL SIGNIFIE POUR LE YUKON ET LES TERRITOIRES DU NORD-OUEST

L'Accord de libre-échange aidera les gens du Nord de trois manières :

- il fera baisser les prix à la consommation;
- il réduira le coût tant des produits industriels importés que des exportations du Nord;
- il donnera aux produits du Nord un accès égal et garanti au marché américain, et aidera au règlement des différends commerciaux.

L'Accord n'a aucun effet sur l'aide financière accordée dans le cadre des programmes de développement économique consacrés à la région du Nord et aux autochtones. Il ne modifie pas non plus le traitement spécial accordé aux résidents de cette région en matière d'impôt.

Enfin, l'Accord ne modifie pas le règlement des revendications territoriales autochtones, les programmes d'action positive ni les droits des autochtones.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

L'Accord

- garantit l'élimination des droits de douane américains et canadiens d'ici 1998;
- donne aux industries menacées le temps de s'adapter au libre-échange;
- prévoit un mécanisme binational de règlement des différends commerciaux;
- réduit les règlements techniques qui limitent le commerce des produits agricoles et des produits de la pêche, des aliments transformés et des produits finis entre le Canada et les États-Unis;
- donne aux entreprises canadiennes plus de possibilités d'obtenir des contrats du gouvernement américain;
- élimine les barrières au commerce des services financiers et autres.

L'honorable Pat Carney
Ministre du Commerce extérieur

Affaires extérieures Canada
External Affairs Canada

ÉLIMINATION DES DROITS DE DOUANE

L'Accord prévoit l'élimination, d'ici 1998, des droits de douane qui s'appliquent entre le Canada et les États-Unis.

Les droits de douane sur les fourrures et les vêtements en fourrure, ainsi que sur le minerai et les concentrés de tungstène, disparaîtront le 1er janvier 1989.

Les trappeurs du Nord peuvent donc s'attendre à voir baisser leurs coûts d'approvisionnement et augmenter leurs ventes aux États-Unis.

L'élimination des droits de douane sur les produits forestiers finis ouvre de nouveaux débouchés en Alaska.

En outre, les réductions des droits de douane et l'élimination des barrières non tarifaires stimuleront les exportations de poisson frais et de poisson transformé du Nord.

Les autres réductions des droits de douane abaisseront le coût à l'importation des outils et des produits qui servent à la fabrication; ainsi, une plus grande quantité de produits finis pourront être fabriqués dans le Nord.

ADAPTATION

Grâce aux négociations commerciales qui ont eu lieu dans le passé, près de 80 % des produits échangés entre le Canada et les États-Unis sont déjà exempts de droits de douane. L'Accord élimine sur 10 ans les droits qui s'appliquent en ce moment.

La plupart des entreprises s'y adapteront facilement. Certaines pourraient avoir des difficultés à s'adapter à un climat d'ouverture commerciale. Pendant la période de transition prévue pour l'élimination des droits, il est permis de rétablir temporairement les droits de douane si les importations causent un préjudice.

Le gouvernement entend fournir aux Canadiens l'aide nécessaire pour leur permettre de profiter de la nouvelle situation économique créée par l'Accord.

Un Conseil consultatif sur l'adaptation a été créé afin de recommander des programmes d'aide pour les industries et les travailleurs qui pourront être touchés.

RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Pour régler les différends commerciaux, comme ceux qui ont touché le bois d'oeuvre, l'Accord établit des mécanismes binationaux qui garantiront aux exportateurs canadiens un accès plus sûr au marché des États-Unis et leur permettront de concurrencer sur un pied d'égalité les compagnies américaines. De plus, on a ainsi l'assurance que les nombreux avantages de l'Accord ne seront pas compromis à l'avenir.

PASSAGE DE LA FRONTIÈRE

Si vous faites le commerce de biens ou de services aux États-Unis, vous constaterez que l'Accord facilite le passage de la frontière et l'obtention des autorisations de séjour temporaire.

ÉNERGIE

L'Accord donne au Canada un accès sûr aux marchés énergétiques des États-Unis. L'accroissement de la demande qui en résultera stimulera la recherche et la mise en valeur des gisements de pétrole et de gaz dans le Nord. Pour les habitants de cette région, cela signifie de nouveaux emplois et une prospérité accrue.

EXPLOITATION MINIÈRE

Les réductions des droits de douane sur l'outillage minier importé rendront les produits miniers du Nord plus compétitifs.

L'Accord donne aux produits miniers de la région un accès garanti au marché américain.

INVESTISSEMENTS

Aux termes de l'Accord, les investisseurs canadiens se verront accorder aux États-Unis à l'avenir le même traitement que les investisseurs américains. Le Canada conservera ses lois, règlements, politiques et pratiques actuels concernant l'investissement dans des secteurs clés comme l'énergie, les télécommunications, les pêches et les industries culturelles.

Dans tous les autres secteurs soumis à l'examen d'Investissement Canada, le Canada continuera d'étudier les projets de prise de contrôle direct dans les cas où les actifs ont une valeur d'au moins 150 millions $.

DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET PROGRAMMES CULTURELS ET SOCIAUX

Le gouvernement avait promis de préserver nos programmes culturels et sociaux et nos programmes de développement régional dans tout accord de libre-échange avec les États-Unis. Il a tenu parole. L'Accord répond aux préoccupations très réelles de la population du Nord à ce sujet.